



**HAL**  
open science

# Le temps de travail et ses mesures. Enjeux historiques et questions sociologiques.

Olivier Martin

► **To cite this version:**

Olivier Martin. Le temps de travail et ses mesures. Enjeux historiques et questions sociologiques.. Lectures, 2020, 10.4000/lectures.47347 . hal-03214121

**HAL Id: hal-03214121**

**<https://hal.science/hal-03214121v1>**

Submitted on 5 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Lectures**  
Les notes critiques | 2021

---

## Le temps de travail et ses mesures. Enjeux historiques et questions sociologiques.

À propos de : Corine Maitte, Didier Terrier, *Les rythmes du labeur. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale, XIVE-XIXe siècles*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2020.

Olivier Martin

---



### Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/lectures/47347>  
DOI: 10.4000/lectures.47347  
ISSN: 2116-5289

### Publisher

Centre Max Weber

Brought to you by Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Electronic reference

Olivier Martin, "Le temps de travail et ses mesures. Enjeux historiques et questions sociologiques.", *Lectures* [Online], Review Essays, Online since 09 February 2021, connection on 30 April 2021. URL: <http://journals.openedition.org/lectures/47347> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/lectures.47347>

---

This text was automatically generated on 30 April 2021.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

---

# Le temps de travail et ses mesures. Enjeux historiques et questions sociologiques.

À propos de : Corine Maitte, Didier Terrier, *Les rythmes du labeur. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale, XIVE-XIXe siècles*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2020.

Olivier Martin

---

- 1 En raison de l'importance des questions traitées, de l'étendue de la période historique couverte, de la richesse des sources mobilisées, de la profondeur des analyses comme de l'ampleur du travail de synthèse réalisé, l'ouvrage de Corine Maitte et Didier Terrier constitue un événement pour toutes celles et tous ceux s'intéressant au travail, à ses rythmes, à ses durées, à sa mesure, à son évaluation et à ses modes de rémunération – et bien sûr à l'histoire de tous ces aspects. Sociologues et historiens trouveront dans *Les rythmes du labeur. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles* des résultats venant bousculer certaines idées reçues (notamment sur les évolutions du temps de travail, sur les modes de rémunération, sur de supposées ruptures radicales) et vitaliser des questionnements essentiels (par exemple sur le renouvellement de la main-d'œuvre, sur le travail de nuit, sur le travail féminin, sur la réalité des lois adoptées au XIX<sup>e</sup> siècle, sur la distinction entre pays catholiques et pays protestants, etc.).
- 2 Historiens et sociologues y trouveront aussi, et peut-être surtout, des incitations à la prudence : la complexité des problèmes et la diversité des situations rendent parfois impossible l'énoncé de résultats simples, moyens, globaux, ou tendancieux. Dans leur entreprise d'histoire enrichie par des questions et outils de la sociologie, Corine Maitte et Didier Terrier adoptent un ton toujours prudent et nuancé, en prenant soin de systématiquement sourcer et étayer leurs affirmations. Cela va ravir celles et ceux qui cherchent des analyses rigoureuses, respectueuses des sources et conscientes de leurs limites – et donc cela décevra certainement celles et ceux qui sont en quête de leçons

simples sur l'évolution du travail sur le temps long ou de résultats « chocs » facilement utilisables pour parler du temps présent en le comparant aux temps passés.

- 3 Bien que certaines questions restent encore ouvertes (et qui peut-être le resteront à jamais, en raison de l'absence de sources fiables et suffisantes pour les trancher<sup>1</sup>), *Les rythmes du labeur* offre un impressionnant état des lieux. Cette publication constitue en fait la troisième étape d'un programme de recherche et de publication commencé par Corine Maitte et Didier Terrier avec le numéro de *Genèses* consacré au « Temps de travail »<sup>2</sup>, puis la direction d'un volumineux ouvrage collectif *Les temps du travail*<sup>3</sup>. Nous ne pouvons que partager le vœu exprimé par les deux auteurs lorsqu'ils espèrent que leur travail trouvera des prolongements.
- 4 La richesse des analyses comme celle des sources citées rendent impossible toute tentative de vouloir en restituer ici l'essentiel, même dans ce long compte-rendu critique. Nous nous contenterons de souligner quelques grands traits de l'ouvrage, d'en citer quelques résultats notables puis d'en interroger certaines portées générales.

## Des continuités derrière une grande hétérogénéité de situations

- 5 Comment le temps de travail a-t-il évolué entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle ? Quel est l'effet réel de l'industrialisation sur le travail, son organisation, sa pénibilité, sa durée ? Est-ce qu'elle transforme le travail ou bien est-ce que ne fait qu'accentuer des transformations déjà en cours ? La durée moyenne du travail amorce-t-elle un reflux dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle après avoir augmenté au moment de l'essor de l'industrialisation ? S'il y a une première grande leçon à tirer de cet ouvrage, c'est bien qu'il ne saurait y avoir d'énoncé simple permettant de décrire l'évolution du temps de travail au cours de la période étudiée : toute idée d'une évolution linéaire dans le sens d'un accroissement ou d'une diminution tendancielle du temps de travail, comme toute idée d'une rupture brutale à la suite des profondes transformations économiques et sociales du XIX<sup>e</sup> siècle sont à bannir.
- 6 L'absence de réponse simple et la mise en cause d'idées reçues ne signifient pour autant pas que l'ouvrage de Corine Maitte et Didier Terrier ne fait que déconstruire et n'apporte aucun résultat concret. Leur travail atteste notamment l'existence de continuités dans les questionnements sur la durée du travail, sur son rythme, sur son organisation. Beaucoup d'aspects ne sont pas nés avec l'industrialisation, la mécanisation et le travail à la chaîne.

## Un livre d'histoire, enrichi de questionnements sociologiques

- 7 L'introduction présente la démarche d'ensemble, les sources mobilisées (secondaires comme primaires) tout en soulignant les limites et difficultés de la démarche, en raison de la diversité des situations et des limites des sources primaires. Les auteurs revendiquent une approche historique enrichie de travaux sociologiques : la place des questions et références sociologiques est ainsi notable dans le livre.
- 8 L'ouvrage est ensuite structuré en trois parties. La première partie est consacrée à l'histoire de la journée de travail, à ses définitions temporelles (horaires, durées, pauses, nuit/jour), aux enjeux et aux conflits entourant ses définitions, aux procédés

mobilisés pour contrôler les temps et les rythmes du travail. La deuxième partie examine l'inscription du travail dans le temps de la semaine ou de l'année. Elle permet de conduire une comparaison entre pays catholiques et pays protestants, en mettant en cause l'idée d'une forte différence entre ces deux espaces. Elle permet également d'aborder la question de la durée totale du travail tout au long de l'année et celle du nombre de jours effectivement travaillés. Elle traite aussi de la question de l'évolution du temps de travail sur la longue durée et, plus spécifiquement, sur les effets des transformations industrielles et sociales du XIX<sup>e</sup> siècle.

- 9 Enfin, la dernière partie de l'ouvrage porte sur le contenu du travail, sa pénibilité, les cadences, les efforts attendus ou exigés et sur la productivité. Pour bien comprendre le travail, ses réalités et ses évolutions potentielles, il ne suffit pas en effet de compter la durée du travail quotidien et le nombre de journées travaillées. Là encore, le rôle de l'industrialisation est questionné : est-elle le facteur d'une amélioration de la productivité et d'une optimisation de l'organisation et de la distribution des tâches ? Cette troisième partie de l'ouvrage, en particulier pour ses analyses consacrées à la pénibilité, est probablement celle qui illustre le mieux les limites des approches quantitatives et les illusions de la réduction des analyses sur le travail à des analyses statistiques sur sa durée – approches à propos desquelles nous devons maintenant dire quelques mots.

## Des micro-histoires au service d'une histoire de la longue durée

- 10 Corine Maitte et Didier Terrier se méfient de toute tentation de généralisation excessive, tant les variations dans le temps, l'espace, les professions, les âges et le sexe, et les cadres religieux sont grandes. Sur ce dernier point par exemple, la diversité des confessions de la chrétienté rend illusoire l'idée selon laquelle le calendrier des fêtes serait unique et uniforme à l'échelle de chaque pays : il faut prendre conscience que le paysage est beaucoup plus « mosaïque » et hétérogène. À cela s'ajoute aussi des imprévus qui peuvent bousculer de manière durable des rythmes un peu établis, comme à l'occasion de pannes des machines (qui peuvent avoir des effets durables), d'accidents de travail ou de conjonctures météorologiques défavorables.
- 11 La seule solution est de croiser les analyses locales et minutieuses afin de faire varier les points de vue selon « les époques, les espaces géographiques, les types d'activité » et ainsi espérer y voir plus clair. L'intelligibilité de l'histoire du temps de travail sur la période des six siècles étudiés ne peut pas résulter d'approches quantitatives sur données hétérogènes, mais d'une succession d'études circonscrites et approfondies, dont le tableau d'ensemble permet de saisir à la fois la cohérence et la diversité des situations. Toute « approche généralisatrice cache une diversité foisonnante qui [...] invite le chercheur à se dépendre d'ambitions globalisantes » (p. 26).
- 12 Les auteure·s privilégient donc une démarche faite d'une multitude d'approches revendiquées comme « micro-historiques<sup>4</sup> » : ils multiplient les d'études de « cas » méticuleuses, les analyses localisées, en n'hésitant pas à suivre des individus pour reconstituer leur travail et sa place temporelle (lorsque les archives le permettent, comme c'est le cas pour les registres d'atelier). Ils ambitionnent de construire une histoire au « ras du sol » qui est, à leurs yeux, la seule manière d'évaluer « au plus près des réalités individuelles, les horaires, la durée, voire l'intensité effective du travail » (p. 23).

- 13 Ce travail s'inscrit donc en opposition à toute approche statistique ou économétrique cherchant à identifier des tendances centrales et des résultats moyens à l'aide d'agrégations de données d'origines variées. À leurs yeux, toute approche de ce type nous éloigne de la variété des situations concrètes en calculant des temps de travail d'hommes et de femmes qui n'existent pas : les résultats tendanciels et moyens sont vus comme des artefacts. La variété des modalités de travail, l'hétérogénéité des horaires et des manières de compter, la variabilité des organisations et contextes de travail rendent très difficile, pour ne pas dire impossible toute comptabilité qui se voudrait moyenne, générale ou tendancielle.
- 14 Cela les conduit à critiquer aussi bien le travail de Hans-Joachim Voth (qui fait une analyse statistique et économétrique de données très originales, issues des pièces de procès dans lesquels des individus sont amenés à parler de leur emploi du temps pour les besoins des enquêtes de police et de justice) que le travail, très connu en France, d'Olivier Marchand et Claude Thélot, *Le travail France, 1800-2000* (1997)<sup>5</sup>. Pour Corine Maitte et Didier Terrier, « vouloir mesurer coûte que coûte le travail sur des bases statistiques n'a donc qu'un sens très relatif » (p. 291) voire conduit, avec des « méthodes discutables », à des « résultats limités voire contestables » (p. 22). La portée de ses résultats est d'autant plus relative que l'intensité du travail ne se reflète pas seulement dans sa durée, mais aussi dans le niveau d'effort produit, dans l'efficacité de cet effort, dans la fatigue engendrée. Une heure ne vaut pas toujours une heure : « à nulle autre une heure n'est égale » (p. 291).
- 15 Il faut probablement accepter de réduire les ambitions de l'analyse économétrique et statistique sur la longue durée, et être très prudent si on cherche à saisir l'évolution du temps de travail pour une société et une période donnée, à identifier la proportion de force productive dans une population, ou encore à déterminer les niveaux de salaires en fonction des taux d'activités (p. 240).

## Sources et périmètre de l'ouvrage

- 16 Bien entendu les questions posées et les situations étudiées sont limitées par les sources, du point de vue de leur qualité ou de leur existence même. L'ouvrage éclaire essentiellement le travail dans les chantiers, les usines, les ateliers ; il est beaucoup moins disert sur les métiers du monde agricole et il est silencieux sur nombre de professions comme celles de notaire, de médecin, d'avocat, de commerçant, d'artisan d'art ou d'artiste – à qui on offre parfois des situations financières et matérielles (boissons, aliments, bois...) en échange de prestations peu quantifiées temporellement.
- 17 L'attention est portée sur quatre contextes nationaux privilégiés : la France, la Belgique, l'Italie, l'Angleterre. Quant à la délimitation de la période étudiée, elle résulte (en amont) du constat que « le XIV<sup>e</sup> siècle apparaît comme un moment où les déterminations temporelles traversent de manière explicite les rythmes du labeur » (même si elles pouvaient exister auparavant aussi). En aval, la période est délimitée par la fin du XIX<sup>e</sup> siècle puisque ce moment « semble constituer à l'échelle de l'Europe occidentale » un tournant significatif en raison de l'émergence de législations et de cadres réglementaires qui « orientent l'ensemble de la vie sociale » (p. 25).
- 18 La démarche s'appuie sur des registres comptables (notamment pour les grands chantiers de construction, les grandes usines minières ou textiles), des livrets ouvriers, quelques récits de vie et témoignages, des écrits techniques, des grandes enquêtes

sociales du XIX<sup>e</sup> siècle, et bien sûr sur une immense bibliographie de travaux discutés et mis en perspective. Une attention est également portée aux écrits qui parlent voire dénoncent la paresse, l'oisiveté de certaines catégories de population (en comparant, par exemple, le comportement des ouvriers français et anglais). Ces écrits sont avant tout considérés comme des témoignages des enjeux et des questions qui se posent et non comme des reflets d'états des lieux objectifs : il faut faire preuve de vigilance devant des sources qui fournissent des traces bien plus prescriptives que descriptives.

- 19 Cette publication est d'autant plus précieuse que les études consacrées à l'analyse du temps de travail sont dispersées et rarement rapprochées. Si la question des rémunérations fait l'objet de nombreuses analyses et de travaux de synthèse, les auteur·e·s regrettent que celles-ci soient conduites sans creuser davantage la réalité des temps de travail et de ses évolutions, d'autant plus qu'une partie du travail est non rémunérée (comme le prouve l'existence des corvées royales, qui étaient des redevances seigneuriales obligeant les sujets non privilégiés à travailler gratuitement, notamment durant le XVIII<sup>e</sup> siècle ; sans oublier la persistance de formes d'esclavage). Et nous pouvons aussi ajouter que la rémunération n'est pas nécessairement indexée sur une durée explicite et précise de travail (songeons aux « rentes » d'artistes ou de créateurs par exemple). Dit autrement, s'intéresser au temps du labeur n'est pas équivalent à s'intéresser aux rémunérations.
- 20 L'ouvrage présente bien toute l'inventivité des manières de compter le travail, ainsi que toute la complexité entre temps de travail et rémunération. Durant toute la période étudiée, il existe au fond trois manières de le mesurer : à la tâche ou à la pièce ; au forfait ; au temps. La mesure à la tâche (« tâcheronnage » selon le terme du XIX<sup>e</sup> siècle) consiste à compter le travail en fonction de la quantité des choses accomplies (par exemple le nombre de pièces fabriquées, le poids ou le volume des marchandises produites, la surface moissonnée...) et non en fonction du temps nécessaire pour réaliser ces tâches. La mesure au forfait consiste à définir un objectif (un « ouvrage ») et une rémunération ; charge à celui qui doit réaliser l'objectif de prendre en charge toutes les étapes et de se procurer tous les matériaux et ouvriers pour l'atteindre l'objectif : c'est un mode de quantification du travail particulièrement utilisé sur les chantiers de construction. Enfin, la mesure au temps constitue à rémunérer le travail en fonction d'une durée (heure, journée, semaine, mois...). Au sein d'un même chantier, atelier ou chaîne de production, ces modes de rémunération peuvent cohabiter : certains ouvriers peuvent être rémunérés à la tâche, tandis que leurs voisins le sont au temps.

## Dépasser quelques idées communes

- 21 Pour comprendre l'intérêt du livre, il faut notamment se débarrasser de l'idée (souvent répandue, notamment à la suite des travaux d'Edward P. Thompson<sup>6</sup>) selon laquelle la révolution industrielle serait à l'origine des besoins de mesures du temps de travail, qu'elle aurait substitué la rémunération en fonction du temps de travail (*timed labour*) aux rémunérations à la tâche (*task-oriented labour*), qu'elle aurait discipliné les corps en imposant des contraintes temporelles aux dépens d'une liberté d'effectuer les tâches attendues à un moment que chacun pouvait choisir. La révolution industrielle aurait été, suivant ce schéma, une révolution temporelle, c'est-à-dire une révolution des modes d'organisation et de régulation du travail par des principes temporels.

- 22 Cette idée a orienté le travail des historiens en détournant trop longtemps leur regard des questions relatives au temps de travail, à sa mesure et à ses enjeux. Le rôle de la révolution industrielle ne peut certes pas être nié, mais il faut prendre conscience que les déterminations temporelles traversent de manière explicite et significative les manières de travailler dès le Moyen-Âge<sup>7</sup> et même au-delà, puisque la journée de travail est une unité de mesure dont l'origine semble remonter à l'Antiquité. D'ailleurs, le travail rémunéré à la tâche est parfois « enserré dans des obligations temporelles » (p. 49) : c'est le cas lorsque des échéances sont fixées, lorsque les travailleurs doivent se rendre dans des ateliers pour effectuer leurs tâches à des horaires précis, lorsque la qualité du travail n'est pas jugée suffisante et qu'elle fait l'objet de peines compensatoires. Et n'oublions pas que le travail orienté à la tâche persiste évidemment après la révolution industrielle et que cette forme de rémunération est toujours présente comme l'atteste le cas des « micro-travailleurs » du numérique, par exemple<sup>8</sup>.
- 23 De manière générale, la « discipline temporelle », le souci des horaires ou le respect de limites dans les journées de travail sont des préoccupations récurrentes depuis le XIV<sup>e</sup> siècle au moins (chapitre 3). Et ce besoin de discipline n'est pas une attente exclusive des employeurs : « ceux qui vendent leur temps et leurs bras comme ceux qui les achètent ont, pour des raisons souvent opposées, tout intérêt à voir garantis des horaires » (p. 104). Le respect des rythmes et des limites du temps de travail concerne et intéresse toutes les parties prenantes. À ce propos, les auteur·es corrigent l'idée selon laquelle la ponctualité serait une invention calviniste (p. 127 et 388)<sup>9</sup>.
- 24 Une autre continuité forte existe entre les sociétés industrielles du XIX<sup>e</sup> siècle et les sociétés antérieures : les rythmes du labeur sont très irréguliers, voire chaotiques. À la forte instabilité individuelle et à la forte variabilité des traits individuels (en fonction des qualifications par exemple), s'ajoutent les « soubresauts de la conjoncture », la temporalité propre à certaines activités et la multitude des incidents interrompant les rythmes : « le temps de travail annuel de chacun est irréductible à celui des autres » (p. 275). Les rythmes du labeur présentent pas ou peu de régularité à l'échelle des individus et, à plus forte raison, à l'échelle plus large des collectifs, des périodes ou des pays.
- 25 Cela ne signifie pas, répétons-le, qu'il n'y a pas de « discipline temporelle », de contrôle des horaires et des temps de travail. L'existence de contrôles existe tout au long de la période : sur ce point essentiel, il n'existe pas de « rupture majeure entre les sociétés préindustrielles et le XIX<sup>e</sup> siècle ». Les auteur·es soulignent que ce qui caractérise plutôt le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la convergence de la standardisation, de la capacité à coordonner et de la régularité dans la production et dans l'organisation de celle-ci : par exemple, le respect des horaires s'impose au « nom d'une exigence de solidarité entre les différents postes de travail » (p. 119), et les règlements d'atelier se multiplient et gagnent en précision. Finalement, l'analyse suggère que coordination, contrôle et standardisation du travail collectif ne sont pas nécessairement synonyme de régularité des temps de travail individuels.
- 26 Enfin, s'il en était besoin, le travail de Corine Maitte et Didier Terrier souligne à quel point le temps de travail est l'objet de rapports de forces, dont l'état s'exprime dans les modalités des « contrats » qui relient les parties. Le niveau de qualification est un facteur essentiel dans ce rapport de force. Et l'analyse historique montre aussi la diversité des mécanismes destinés à retenir les travailleurs, voire à les endetter pour



les obliger à rester en poste, ou en tout cas de limiter le « turn-over » de la main d'œuvre.

- 27 Le renouvellement des travailleurs et, symétriquement, le changement d'employeur, sont en effet des phénomènes très fréquents, notamment chez les travailleurs peu qualifiés. Seule une très petite minorité reste durablement dans le même emploi (cf. des exemples chiffrés p. 230-235). Pour essayer de stabiliser les populations au travail, plusieurs dispositifs sont instaurés : des contrats sont établis ; des billets de congés (attestant que l'employeur « acquiesce à la fin du rapport de travail, que l'ouvrier a fini son [travail] et qu'il n'a pas de dettes » (p. 254) se développent ; le vagabondage devient un « délit pénalement réprimé » (p. 252) ; des logements ouvriers et des habitats collectifs sont créés ; des systèmes de crédit et d'endettement se développent (salaires versés à l'avance, p. 248-251) ; des livrets ouvriers sont conçus pour contrôler les embauches et les débauches ; des peines d'emprisonnement menacent les contrevenants... Divers dispositifs législatifs, réglementaires et pratiques existent tout au long de la période étudiée pour « discipliner l'engagement », pour stabiliser la main-d'œuvre et pour lutter contre la mobilité qui nuit à la vie des ateliers et des usines.

### **Le travail de nuit est-il un phénomène récent ?**

- 28 Le travail nocturne fait partie des autres points bien éclairés par l'ouvrage. Il s'inscrit lui-aussi dans un « continuum pluriséculaire que l'industrialisation ne rompt pas » (p. 26). De fait, il existe des activités pour lesquelles le travail nocturne est indispensable, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons résultant du fonctionnement des marchés et de la demande (chapitre 4) : les métiers de bouches comme la boulangerie, ceux nécessitant des veilles de nuit ou l'entretien d'un feu continu, comme la verrerie, ceux devant faire face à des fluctuations importantes de la demande, comme le textile... Par ailleurs, à la différence d'aujourd'hui, le travail nocturne n'est très souvent pas davantage rémunéré que le travail diurne, comme s'il n'y avait aucune différence notable entre les deux. Au total, tout au long des six siècles considérés, la « nuit laborieuse » existe : de nombreux ouvriers travaillent dans la pénombre.
- 29 Lorsque les freins voire des interdictions au travail de nuit existent, ils résultent des nuisances (sonores notamment) que celui-ci peut engendrer ou de la moindre qualité du travail réalisé la nuit par manque de lumières ou par fatigue ainsi que de la crainte d'incendies. Il n'est pas (ou peu) question de préserver la santé des travailleurs : « à l'époque moderne, aucun des médecins, des moralistes, des représentants des autorités ou des inspecteurs qui se penchent sur les problèmes de santé au travail ne met en valeur les dangers ou les effets nocifs du travail de nuit » (p. 133). Ce n'est qu'au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle que l'attention est attirée sur le travail de nuit, notamment en raison du recours massif qui y est fait dans les grandes filatures. En définitive, ce n'est pas le XIX<sup>e</sup> siècle qui a inventé le travail de nuit ou sa réglementation. En revanche, il l'a identifié comme potentiellement dangereux et l'a désigné comme possiblement pathogène.

## Les femmes travaillent-elles moins que les hommes ?

- 30 L'analyse des sources, de ce qui est dit comme de ce qui ne l'est pas, montre une autre constante sur toute la période : l'invisibilisation du travail des femmes, ou en tout cas sa bien moindre visibilité par rapport au travail des hommes. Il est surtout visible quand il fait l'objet de contestation ou de démarches collectives de protestation. La plupart du temps, il est sous-déclaré et sous-enregistré. Et les femmes alternent plus souvent que les hommes des périodes d'activité avec des périodes d'« inactivité » ; et la majorité cumule plusieurs activités. Souvent moins qualifiées, elles sont plus fragiles devant les exigences de leurs employeurs. Leur travail est d'autant plus invisible qu'elles sont parfois assignées à des tâches de préparation (avant l'arrivée des hommes) ou de nettoyage qui n'entrent pas dans le temps de production (celui dont on garde le plus de traces) : dans certaines usines, le temps de travail attendu pour les femmes est parfois de 14 heures, alors qu'il n'est que de 12 heures pour les hommes. Ainsi, en dépit d'une législation supposée plus protectrice pour elles, les femmes peuvent avoir des durées de travail quotidien supérieures à celles des hommes (p. 97-99).
- 31 À propos de la législation, les auteure-s rejettent l'idée, séduisante mais réductrice, selon laquelle l'essor des législations du travail (notamment de sa durée quotidienne maximale) au XIX<sup>e</sup> siècle est un facteur uniformisant et radicalement transformant : nombreuses ont été les manœuvres visant à limiter l'intervention de l'État ; les textes n'ont pas toujours eu les effets escomptés car ils ont fait l'objet de nombreux ajustements et dérogations ; ils ont souvent été contournés (et les rares inspecteurs trompés lors de leurs visites) ; enfin, ils ont principalement concerné le travail des enfants et des femmes et ont laissé de côté le travail des hommes adultes. Au fond, les législations ont incontestablement « affirmé la norme » et, simultanément, « aménagé sa portée » (p. 75) : l'intervention de l'État (libéral) est toujours restée très prudente, en raison de son refus de « s'immiscer dans les relations contractuelles entre patrons et ouvriers » (p. 76). Les lois qui entrent en vigueur tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas nécessairement appliquées et reflètent plutôt une « intention de droit » qu'une véritable révolution des pratiques (chapitre 2).

## Travaille-t-on davantage dans les pays protestants que dans les pays catholiques ?

- 32 Une autre des idées reçues à propos du travail et de son importance est qu'on travaille davantage dans les pays protestants, en raison de la suppression des jours fériés d'origine religieuse. Cette capacité à travailler davantage expliquerait la prospérité économique de ces pays. Beaucoup d'éléments et de sources conduisent à mettre en cause de cette « vulgate », dont les historiens ont été les victimes en accordant trop de crédits à des « comptes fantastiques du XVIII<sup>e</sup> siècle à propos des jours fériés » (cf. notamment le chapitre 5). D'une part, l'Europe protestante comme l'Europe catholique ne sont pas des blocs homogènes : les pays luthériens et les pays anglicans conservent beaucoup de jours de fêtes, tout comme les régions catholiques. Le nombre de jours travaillés en Angleterre est tout à fait comparable à ceux en Espagne et en Italie. Il existe aussi des variations notables selon les diocèses, ainsi que des exceptions (les paysans, les meuniers...) dans tous les contextes. D'autre part, les jours fériés ne sont

pas nécessairement des jours où on ne travaille pas (il n'est par exemple pas rare que la journée du dimanche soit partiellement travaillée dans les pays catholiques).

## Les pratiques de mesure du temps : une question encore en friche ?

- 33 Dès leur introduction, et à plusieurs occasions dans le corps de leurs développements, les deux auteurs consacrent plusieurs pages à la question des outils de mesure du temps, aux dispositifs de coordination temporelle, aux techniques d'appréciation des durées (p. 15-20 ; p. 111-127). Ils rappellent l'existence des heures inégales, la grande diversité de repères temporels (non seulement à une échelle large, mais aussi à l'échelle d'un unique individu, confronté à superposition de rythmes et de découpages), la diversité des outils d'appréciation des durées, les interrogations sur leur précision, le rôle des scansions religieuses, les diverses manières de définir le début d'un cycle de 24 heures, la non-nécessaire indexation du temps de travail sur le temps naturel (temps de la lumière naturelle : journée), l'invention de systèmes de pointage sur cartes perforées (p. 108), l'existence de volontés de définir des « temps uniques » en installant des horloges synchronisées (p. 120), etc.
- 34 Même si l'ouvrage n'est pas consacré à une histoire de la mesure et du rythme du temps, les auteurs soulignent l'intrication de cette histoire avec l'histoire du travail et de sa mesure. Il est probablement vrai qu'il n'a pas forcément fallu « attendre la diffusion de la montre pour que chacun ait une représentation quantitative relativement exacte du temps » (p. 17) car nombre de contrées rurales ou urbaines disposent d'horloges publiques à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle au moins. Et, de manière générale, il semble bien qu'il y ait eu peu d'activités ignorant le temps.
- 35 L'étude de la « mesure du temps » est un enjeu essentiel à toute recherche sur le temps de travail. Encore faut-il s'entendre sur cette notion de « mesure du temps » : nous plaçons volontairement cette expression entre guillemets pour nous démarquer de l'idée que la mesure du temps est une ambition scientifique alors qu'il s'agit d'un besoin social, pour la coordination des actions, pour l'appréciation de leurs durées, pour la mise en rythme par respect de la ponctualité. Il faut ici voir l'idée de mesure comme associée à celle de chiffrage, d'appréciation quantitative, de découpages et de scansions, et non comme celle d'enregistrement d'une donnée extérieure et objective. Et nous pourrions aussi rappeler avec les auteurs que le « temps » de la journée n'est pas nécessairement un temps naturel, celui de la présence du soleil dans le ciel : le temps de la journée, celui au sein duquel le travail vient s'inscrire, est un temps socialement défini (par les rythmes religieux, par les rythmes du travail dans les ateliers, par les rythmes hérités des rythmes des machines...). Le « jour artificiel », celui des activités humaines et du travail, s'étale sur 12 ou 14 heures et déborde largement le « jour naturel » – même si la longueur du premier peut varier selon les saisons et donc suivant la durée du second.
- 36 Si tout cela est exact, on peut regretter que la question de la « mesure du temps », de ses moyens et de leurs limites, ne trouve pas davantage de place dans cette histoire des rythmes du labeur. L'histoire de la « mesure du temps » est faite de difficultés techniques et de désaccords sociaux qu'elles peuvent engendrer, d'une variété d'instruments plus ou moins précis et répandus, de pouvoirs qui gardent la maîtrise des

horloges, de désaccords entre ouvriers et chefs d'ateliers, de concurrences entre les systèmes de mesure et de rythmes, de concurrences entre les horloges publiques, les horloges des ateliers et plus tard des montres individuelles, les enjeux de laïcisation du temps... Le reproche ne peut pas être adressé aux auteurs, qui citent les principaux travaux consacrés à cette histoire de la « mesure du temps »<sup>10</sup> et qui signalent la variété des manières de définir des frontières temporelles (« commencer le travail dès que l'on peut reconnaître un homme dans la rue à la lumière du jour », signaux sonores des cloches, coup de canon, heures des horloges puis des montres...). Par ailleurs, leurs analyses montrent en permanence à quel point l'estimation du temps et la coordination temporelle sont des enjeux essentiels à l'organisation du travail et donc des éléments essentiels pour le travail historique.

- 37 Notre regret doit être vu comme un appel à se (re)saisir, dans la discipline historique comme dans la discipline sociologique, de la question du temps, de son appréciation, de sa mesure et de son organisation. Mieux connaître les pratiques de « mesure du temps », les rapports individuels au temps qui passe, ainsi que la représentation et conscience que chacun peut en avoir... tous ces aspects mériteraient, à nos yeux, de plus amples recherches historiques et sociologiques<sup>11</sup>. L'existence des horloges mécaniques et leur diffusion progressive ne suffisent pas pour s'assurer de l'existence d'un temps globalisé, quantifiable, défini de manière uniforme sur tous les territoires et contextes sociaux. Comme le note justement Mathieu Arnoux « s'il se confirme que la fin du Moyen Âge voit se diffuser l'usage d'une division en vingt-quatre heures de la journée, rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit bien, en tous lieux, de segments de temps de 3 600 secondes mesurés par un instrument exact. En fait, les multiples informations temporelles que nous fournissent les sources illustrent autant la variété persistante des temps vécus et pensés que la convergence progressive des conceptions et des références en matière de durée »<sup>12</sup>. Cela vaut pour la fin du Moyen-Âge, mais aussi pour les périodes postérieures. Rappelons que l'instauration d'une heure légale visant une uniformisation des pratiques horaires ne date que de 1891 en France. Il nous semble que les travaux d'histoire de l'industrialisation et des réformes du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas accordé suffisamment d'attention à l'histoire de la mesure du temps, de ses pratiques concrètes, de ses outils, de ses conflits et de leurs rôles dans la révolution industrielle – en tout cas dans le contexte français. Beaucoup de travaux ont fait de la machine à vapeur ou de l'électricité des acteurs majeurs de développement de nos sociétés ; mais ils ont peut-être sous-estimé le rôle concret, en tout cas de manière comparative, des rôles des horloges, chronomètres, montres et systèmes de régulation du temps.

## Contribution à une histoire et à une sociologie de la quantification

- 38 Si, comme nous venons de l'écrire, les pratiques réelles de mesure du temps et les dispositifs concrets utilisés pour cela appellent des recherches complémentaires, l'ouvrage de Corine Maitte et Didier Terrier n'en constitue pas moins une contribution notable à la sociologie historique de la quantification, c'est-à-dire à ce domaine de l'histoire et de la sociologie s'intéressant aux pratiques de mises en chiffres des sociétés et des individus<sup>13</sup>. Leurs éclairages sur les façons de compter le travail, sur l'attention qui est portée depuis longtemps à la quantification du temps de travail et de la productivité, sur les rôles joués par les arguments chiffrés dans les discours sur le

travail et les représentations politiques des forces productives viennent incontestablement enrichir notre connaissance de la place et des rôles des opérations de quantification dans les dynamiques des sociétés (voir notamment le chapitre 9). Comme ils l'écrivent eux-mêmes à propos des travaux de Vauban sur la « dîme royale », « la mathématisation des faits sociaux et du travail en particulier est désormais acquise » (p. 170). Et, citant le travail de Yannick Fonteneau sur la représentation mécanique du temps laborieux, ils soulignent qu'à la « toute fin du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, émergent les premières quantifications scientifiques du travail des hommes, des chevaux et des machines qui aboutiront à la formulation du concept de travail en physique » (p. 308)<sup>14</sup>. Le XVII<sup>e</sup> voit d'ailleurs un instrument de mesure être utilisé pour quantifier le travail des ouvriers et fixer les salaires, l'odomètre. La question de la mesure du travail, de son rendement et de son coût occupe également les physiocrates. Finalement, la conception mécanique du travail comme les démarches de sa mesure s'installent avant même le développement du machinisme du XIX<sup>e</sup> siècle.

- 39 Compter et mesurer le travail est ainsi une activité sociale essentielle, et ce depuis plusieurs siècles. Ces mises en chiffres participent fortement à la quantification des sociétés, sans être pour autant réductibles à l'histoire des statistiques d'État ou aux volontés administratives centralisées qui ont contribué à construire la connaissance statistique sociale et économique des sociétés.

## Un livre non réservé aux seuls historiens

- 40 Au risque de nous répéter, nous estimons que ce livre devrait faire date, en raison de sa grande richesse<sup>15</sup> et de sa capacité à bien identifier quelques questions et résultats majeurs. Passionnant, il intéressera non seulement les historiens du travail et de l'économie entre le XIV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi les sociologues du travail, du monde domestique comme ceux du temps social. Il pourra également être très utilement lu par les spécialistes de la quantification. Ce travail de Corine Maitte et Didier Terrier, donne de l'épaisseur empirique et historique à des questions de notre temps sur la pénibilité et la productivité, sur le temps de travail quotidien ou annuel, sur les formes de contractualisation, et montrent que ces questions ne sont ni éphémères ni réductibles – loin s'en faut – à la crise actuelle.

---

## NOTES

1. On peut notamment penser, avec les auteur-e-s, à la question des effets du vieillissement sur le travail et le temps de travail. Que deviennent les travailleurs lorsqu'ils commencent à vieillir, que les forces nécessaires à l'exercice de certains métiers commencent à manquer ? On peut également penser aux effets de la maladie ou des accidents...
2. Corine Maitte, Didier Terrier (dir.), « Temps de travail », *Genèses*, n° 85, 2011
3. Corine Maitte, Didier Terrier (dir.), *Les temps du travail. Normes, pratiques, évolutions (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014

4. Ils placent explicitement ces aspects de leur démarche dans le sillage des travaux de Carlo Ginzburg en micro-histoire et des approches de Jean-Claude Passeron et Jacques Revel sur l'analyse des « cas » et des « singularités » : notamment, Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980 [1976] ; Carlo Ginzburg, *Mythes, emblèmes et traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989 [1986] ; Jean-Claude Passeron et Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 (disponible en ligne à l'adresse : <https://books.openedition.org/editionsehess/19901?lang=fr>).
5. L'ouvrage paru sous ce titre en 1997 aux éditions Nathan faisait suite à un rapport de l'INSEE, signé par ces deux auteurs, publié en 1991 sous le titre *Deux siècles de travail en France – aujourd'hui* disponible en ligne : [http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/41147/1/IE\\_deux\\_%20siecles\\_travail.pdf](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/41147/1/IE_deux_%20siecles_travail.pdf).
6. Edward P. Thompson, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Paris, La Fabrique, 2004 [1993, 1967].
7. Voir notamment l'article de Mathieu Arnoux, « Relation salariale et temps du travail dans l'industrie médiévale », *Le Moyen Âge*, vol. 115, n° 3-4, 2009 p. 557-581. Voir aussi son ouvrage qui s'interroge sur les sources de la période de croissance, ainsi que sur l'intensification du travail et les mécanismes de redistributions à la fin du Moyen Âge : *Le temps des laboureurs. Travail, ordre social et croissance en Europe (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 2012.
8. Chauffeurs et livreurs rémunérés par des plateformes numériques, éditeurs ou contributeurs à des micro-tâches sur les plateformes, etc. Voir par exemple : Antonio Casilli, *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*, Paris, Seuil, 2019 ; Bruno Vétel, « Les travailleurs pauvres du jeu vidéo », *Réseaux*, n° 208-209, 2018, p. 195-228 ; Louis-Charles Viossat, « Quel travail à l'ère des plates-formes numériques ? Les défis d'un nouveau contrat social », *Futuribles*, n° 433, 2019, p. 63-79.
9. Suivant la thèse défendue par Max Engammare dans son ouvrage *L'ordre du temps. L'invention de la ponctualité au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2004. Nous devons d'ailleurs corriger ponctuellement nos propres propos sur ce sujet dans *L'Empire des chiffres*, 2020, p. 69 !
10. Et notamment le (toujours) irremplaçable ouvrage de Gerhard Dohrn-van Rossum, *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps*, Paris, Éd. de la MSH, 1997 ; ainsi que les « nombreux » ouvrages anglophones d'histoire des temps sociaux et des temps de travail.
11. À ce propos, signalons la publication récente (et passée trop inaperçue, en tout cas dans l'espace universitaire français) : Guzzi Sandro, Dubuis Pierre (dir.), *Organisation et mesure du temps dans les campagnes européennes, de l'époque moderne au XX<sup>e</sup> siècle*, Sion (Suisse), Vallesia, Archives de l'État du Valais, 2019.
12. Mathieu Arnoux, 2009, *op. cit.*, p. 569.
13. Sur l'histoire de la mise en statistiques des sociétés, voir notamment : Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993. Et pour une présentation plus large de l'analyse sociohistorique de la quantification, voir Olivier Martin, *L'empire des chiffres. Une sociologie de la quantification*, Paris, Armand Colin, 2020 ; compte rendu de Arthur Jatteau pour *Lectures* : <https://doi.org/10.4000/lectures.46950>.
14. Yannick Fonteneau, « “Les ouvriers [...] sont des espèces d'automates montés pour une certaine suite de mouvements” : fondations d'une représentation mécanique du temps laborieux (1700-1750) », in Corine Maitte, Didier Terrier (dir.), *Les temps du travail, Normes, pratiques, évolutions (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2014, p. 309-332. Sur le lien entre le travail et le concept physique de travail formalisé par Coriolis en 1826 et 1829, voir François Vatin, *Le travail. Économie et physique. 1780-1830*, Rennes, PUR, 1993 ; ainsi que la thèse d'Alexandre Moatti, « *Gaspard-Gustave de Coriolis (1792-1843) : un mathématicien, théoricien de la mécanique appliquée* », Thèse d'histoire, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2011 (disponible en ligne à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00645154>).

15. Ajoutons à ce que nous avons déjà dit, la présence de nombreuses et très précieuses notes infrapaginales qui émaillent le texte. On regrette simplement l'absence d'un index (des noms d'auteurs cités, voire des sources et lieux) ainsi que d'une bibliographie finale des travaux cités en bas de page.

---

AUTHOR

**OLIVIER MARTIN**

Professeur à l'Université de Paris et directeur du CERLIS (UMR 8070).